# BactiPE

## DESINFECTANT SANS RINCAGE TOUTES SURFACES

- ***Désinfectant aux propriétés Virucide (EN14476+A1), Bactéricide (EN1276, EN13697 & EN16615), Levuricide/Fongicide (EN13697 & EN16615), Tuberculoside (EN14348 & EN14563) et Sporicide (EN13704 & EN13697)***
- ***Produit non volatil : temps de contact & efficacité garantis.***
- ***Sans ammonium quaternaire, il ne contribue pas au développement des chloramines.***
- ***Sans solvant, sans alcool, sans COV, sans chlore, sans javel, sans glutaraldéhyde, sans colorant, sans parfum.***
- ***100% des ingrédients sont d'origine végétale ou minérale.***
- ***Agréé pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires Sans rinçage.***

### PROFIL TOXICOLOGIQUE et ENVIRONNEMENTAL

Dégradation en éléments simples H2O et O2 : un geste pour la planète. - Sans résidu : sécurité alimentaire - Odeur neutre : confort de l'opérateur - Profil toxicologique et environnemental plus favorable que l'alcool - Non volatil : temps de contact et efficacité garantis - Non inflammable : sécurité

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le 1er niveau de labellisation du référentiel ECOCERT disponible sur http://detergents.ecocert.com

### UTILISATIONS :

**Bacti PE** est un désinfectant pour les matériels et les surfaces en contact avec les denrées alimentaires en milieu alimentaire, industrie, cuisine, restauration, crèches ou écoles. Il est également efficace contre les mauvaises odeurs, telles que celles d'humidité ou de poubelle.

Prêt à l'emploi, sans rinçage et sans résidu, **Bacti PE** est idéal pour de nombreuses utilisations :

- matériels et surfaces de cuisines centrales collectives : bars, comptoirs, matériel de séchage, plaques de cuisson, chambres froides, …
- les ateliers et laboratoires de transformation de denrées alimentaires : ustensiles de cuisines, table de découpe, …
- les locaux, matériels de production, de transport et de stockage de denrées alimentaires POA (Produits d'Origine Animale) et POV (Produits d'Origine Végétale), …

### MODE D'EMPLOI :

Appliquer le produit pur. Laisser agir pendant 15 min pour une action Bactéricide (EN1276, EN 13623, EN13697 & EN16615), Lévuricide/Fongicide (EN1650, EN13697 & EN16615). Essuyer avec un papier absorbant à usage unique ou le laisser sécher jusqu'à évaporation complète avant réutilisation des surfaces. **Bacti PE** est sans résidu, le rinçage n'est pas nécessaire.

Pour une action Virucide (EN14476+A1), laisser le produit agir sur une surface propre au minimum 15min (se référer au tableau d'activité désinfectante). Pour une action Sporicide (EN13704 & EN13697), laisser le produit agir pendant 60min sur une surface propre. Pour une action Tuberculoside (EN14563) en TP2, laisser le produit agir pendant 60min sur surface propre.

Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

**Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation.**

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*
*Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

1000, Route du Nord - 82000 Montauban
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13
contact@sodeco-sa.fr - www.sodeco-sa.fr
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide Incolore - Densité : 1.020 - pH : 3 ± 0,5 ; produit pur (20°C).
Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.
Composition : entre autres : Peroxyde d'Hydrogène (N° CAS 7722-84-1) à 7,4% m/m (75 g/l).
Formulation liquide applicable sans dilution (AL). Utilisation : TP2-TP4
AMM : FR-2019-0069 (détenue par HYGIENE ET NATURE – 21600 Longvic)

## CONDITIONNEMENT : Disponible en spray de 750ml et bidon 5L.

## ACTIVITE DESINFECTANTE :

| Normes | Souches | Condition à 20°C | Temps Contact |
|---|---|---|---|
| BACTERICIDIE | | | |
| EN 1276 | Enterococcus hirae<br>Escherichia coli<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Staphylococcus aureus<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium | Conditions de propreté | 15 min |
| EN 13697 | Enterococcus hirae<br>Escherichia coli<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Staphylococcus aureus<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium | Conditions de propreté et de saleté | 15 min |
| EN 13697 | Corynebacterium Xerosis<br>Staphylococcus epidermidis | Conditions de saleté | 15 min |
| EN 16615 | Staphylococcus aureus<br>Enterococcus hirae<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium | Conditions de propreté | 15 min |
| LEVURICIDIE / FONGICIDIE | | | |
| EN 13697 | Aspergillus brasiliensis<br>Candida albicans | Conditions de propreté et de saleté | 15 min |
| EN 16615 | Aspergillus brasiliensis<br>Candida albicans | Conditions de propreté | 15 min |
| VIRUCIDE | | | |
| EN 14476 + A1 | Poliovirus<br>Murine Norovirus<br>Adénovirus | Conditions de propreté | 15 min<br>30 min<br>90 min |
| TUBERCULOSIDIE | | | |
| EN 14348 | Mycobacterium terrae | Conditions de propreté | 120 min |
| EN 14563 | Mycobacterium terrae | Conditions de propreté | 60 min |
| SPORICIDIE | | | |
| EN 13704 | Spores de Bacillus subtilis | Conditions de propreté | 60 min |
| EN 13697 | Spores de Bacillus subtilis<br>Spores de Clostridium sporogenes | Conditions de propreté | 30 min |
| EN 13697 | Spores de Bacillus cereus | Conditions de propreté | 60 min |

## SECURITÉ / PRÉCAUTIONS :

Utiliser les biocides avec précautions.
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Craint le gel. Réservé à l'usage professionnel.

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*
*Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

1000, Route du Nord - 82000 Montauban
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13
contact@sodeco-sa.fr - www.sodeco-sa.fr
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z

## MESURES DE GESTION DE RISQUE SPÉCIFIQUES À L'USAGE :

• Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être li mitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
• Minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ; protection des yeux (lunettes de protection) ; formation du personnel sur les bonnes pratiques.
• Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
• Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

**PETITES CUISINES :**
• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
• Respecter un délai de réentrée de minimum 29 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
• S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

**CANTINES :**
• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
• Respecter un délai de réentrée de minimum 39 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
• S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

**INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE :**
• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
• Respecter un délai de réentrée de minimum 15 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
• S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

**HÔPITAUX :**
• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
• L'accès à la pièce pour le grand public est autorisé après la phase de rinçage, d'essuyage ou de séchage des surfaces traitées.

**MILIEU MEDICAL :**
• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
• Respecter un délai de réentrée de minimum 58 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
Ou
• S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*
*Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

1000, Route du Nord - 82000 Montauban
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13
contact@sodeco-sa.fr - www.sodeco-sa.fr
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z

**HÔTELS ET GARDERIES :**

• Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 40, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.

• Respecter un délai de réentrée de minimum 125 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

• S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m3 par l'utilisation d'un détecteur de H2O2 avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

***DÉTAILS RELATIFS AUX EFFETS INDÉSIRABLES DIRECTS OU INDIRECTS POSSIBLES, INSTRUCTIONS DE PREMIER SOINS ET MESURES D'URGENCE À PRENDRE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT :***

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau.

En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*
*Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

1000, Route du Nord - 82000 Montauban
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13
contact@sodeco-sa.fr - www.sodeco-sa.fr
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z